

CONVENTION de FORMATION AYURVEDA Théorique & Pratique

16 mai 2026

ENTRE :

ECOLE DE FORMATION SATTVA

N° SIRET : 507 926 830 000 21 - APE 85517

ET :

NOM

PRENOM

N° tél.

Adresse

Mail

POUR :

La formation de praticien en Ayurveda – niveau 1 – 120 h

LIEU :

A L'ECOLE DE YOGA INTEGRAL SATTVA
8 RUE DU GRAND CHAMP – THEIX
63122 St GENES CHAMPANELLE

PROGRAMME : *(sous réserve de modifications)*

MODULE 1 : Constitution individuelle : Etude des tempéraments & variations

Dates :

10-11 Octobre 2026

MODULE 2 : Alimentation saine : Savoir adapter ses menus à sa constitution

Dates :

12-13 Décembre 2026

MODULE 3 : La phytothérapie ayurvédique selon les tempéraments

Dates :

06-07 Février 2027

MODULE 4 : Thérapies subtiles selon l'Ayurveda & Yoga-thérapie

Dates :

03-04 Avril 2027

MODULE 5 : PRATIQUES CURATIVES et THERAPIES APPLIQUEES

Dates cuisine :

29-30 octobre 2026 et 22-23 avril 2027

Dates massage :

31 octobre-01 novembre 2026 et 24-25 avril 2027

HORAIRES :

9H-12H30 et 13h30-17h (le samedi & autres jours) **et** 8H-12H et 13h-16h (le dimanche)

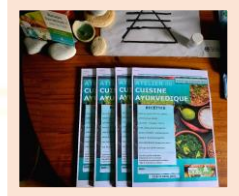
ELEMENTS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie utilisée alterne entre la pratique et la théorie.

Formation assurée en **présentiel ou distanciel (théorie seulement)**

Le stagiaire bénéficie :

- D'un livret pédagogique en Ayurvèda
- Des documents pédagogiques complémentaires des cours
- Des enseignements et des cours pratiques



Une bibliographie sera à étudier et des pratiques seront à réaliser chez soi.

Une feuille de présence atteste de l'assiduité de chaque participant.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Pour l'année scolaire 2026-27 : 1600 € l'année (TTC)

MODALITES DE PAIEMENT : (cocher ci-dessous)

- PAIEMENT EN 1 FOIS : un chèque de 1600 €
- PAIEMENT EN 10 FOIS : 10 chèques de 160 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 4 FOIS : 4 chèques de 400 € à établir maintenant
- VIREMENT : MONTANT de €

OU



Uniquement la pratique [cuisine ou massage]

2 sessions de 4 jours : total 800 €

- PAIEMENT EN 1 FOIS : 1 chèque de 800 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 2 FOIS : 2 chèques de 400 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 4 FOIS : 4 chèques de 200 € à établir maintenant

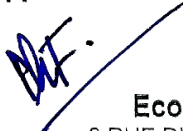


Les chèques seront encaissés le 04 du mois - à partir du mois de Juin 2026
(NE PAS DATER LES CHEQUES - MERCI)

*La présente convention peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois. **Pas de remboursement pour absence non justifiée.***

Fait à , en deux exemplaires, le

Philippe FRADIN



Ecole de Yoga Sattva
8 RUE DU GRAND CHAMP -THEIX
63122 ST GENES CHAMPANELLE
N° Siret : 507 926 830 000 21

Pour le stagiaire,

Phrase manuscrite, lu et approuvé,
Bon pour engagement,

Signature,